

Mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Dugny

Par délibération du 11 juillet 2020, le Conseil de Territoire de Paris Terres d'Envol a défini les modalités de mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Dugny dont l'objet est de répondre aux remarques émanant du contrôle de légalité, consécutives à l'approbation de la révision générale dudit PLU, en corrigeant les pièces concernées et de rectifier une erreur matérielle concernant :

- Le plan de zonage, où la zone UCb doit concerner les parcelles cadastrées J9, J11 J12, J13, J59 et J60, pour permettre une cohérence urbaine du projet de NPNRU des Tilleuls sur la commune du Blanc-Mesnil ;
- Le règlement, à propos des règles de stationnement de la zone AUJop.

La mise à disposition du public se déroulera du 1^{er} octobre au 2 novembre 2020 inclus.

Le dossier de modification simplifiée accompagné d'un registre permettant le recueil des observations du public sera consultable à la Mairie de Dugny, service de l'Urbanisme, situé 1 rue de la Résistance :

- Du lundi au vendredi : 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h (sauf le jeudi après-midi).

Le dossier de modification simplifiée sera également consultable sur les sites internet de Paris Terres d'Envol et de la Ville de Dugny aux adresses suivantes :

- <https://www.paristerresdenvol.fr/>
- <http://www.ville-dugny.fr/>

Les observations pourront être également adressées par écrit à : Monsieur le Président de l'EPT Paris Terres d'Envol - Modification simplifiée n° 1 du PLU de Dugny - BP 10018 - 93601 Aulnay-sous-Bois Cedex.

A l'issue de la mise à disposition, le bilan sera présenté en Conseil de Territoire qui pourra en délibérer pour adopter le projet tenant compte des avis émis et des observations du public.